Image not found or type unknown

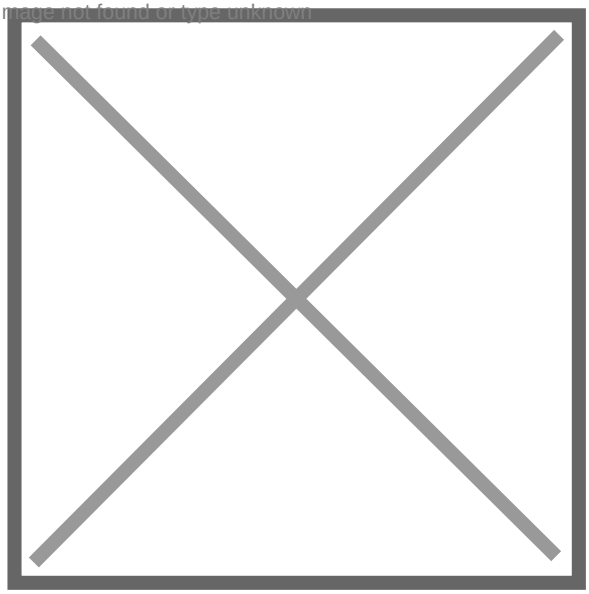

Alcool et suspension du permis

Par **zakri**, le **06/03/2014** à **08:55**

Bonjour,

j'ai été convoqué à la gendarmerie pour une information sur mon véhicule, donc un truc banal, et je suis bête j'ai fait un pot au travail de départ à la retraite d'un ami et j'ai oublié le rdv à la brigade. Je m'y suis rendu quand même mais alcoolisé, je me suis garé devant la gendarmerie.

En allant à l'accueil, l'officier a senti l'alcool et m'a fait un alcootest qui s'est révélé positif bien sûr : 0,55 mg/l d'air expiré (soit l'équivalentde 1,10 g/l de sang).

Il s'en es suivi une rétention du permis avec mise en fourrière de mon véhicule. Convocation le lendemain et là, ils me disent que, comme ils croyaient que c'était une récidive, ils ont mis mon véhicule en fourrière, or ce n'est pas une récidive, donc ils m'autorisent à récupérer le véhicule et me rendent ma carte grise et m'annonce une suspension de 6 mois du permis.

Mes questions :

1 - ont ils le droit de me faire cet alcootest alors que je n'étais pas au volant (même si je sais que ma conduite est stupide aller au commissariat avec un coup dans l'aile c'est con) ?
2 - avaient- ils le droit de mettre mon véhicule en fourrière alors que normalement juste immobilisation, en plus une gendarmette m'a dit, en douce, de faire un courrier de réclamation donc j'ai bien compris que j'avais quelque chose ?
3 - je suis convoqué au tribunal. Qu'est ce que je risque en plus de ma suspension ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **06/03/2014** à **12:35**

Bonjour,

Rétention du permis puis suspension administrative de 6 mois fixée par arrêté du préfet.

Réponses à vos questions :
1 - OUI d'autant que vous êtes venu en voiture et que vous vous êtes garé sur le parking de la brigade (et non le commissariat), donc vous avez conduit sous alcool, c'est évident.

2 - OUI sils suspectaient une récidive.

3 - voir le dossier "conduite sous alcool" en en-tête de ce forum.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés